## Inscription de la Ville au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO - Partenariat scientifique avec M. Nicolas FAUCHERRE - Convention avec l'Association «Atelier FMR»

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* La Ville de Besançon, dans son programme de mise en valeur de son patrimoine fortifié, engage une double démarche :

- l'une de promotion nationale et internationale de la cité et de la Citadelle
- l'autre d'appropriation par ses habitants de sa richesse historique.

L'une des mesures proposées est l'inscription de l'œuvre de Vauban au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. A cette fin, elle met en place une organisation s'appuyant sur le programme d'activité de l'AUDAB et associant l'ensemble des personnes publiques et privées devant prendre part au portage du projet (CAGB, Conseil Général, Conseil Régional, les services de l'Etat concernés). Elle souhaite également associer des partenaires scientifiques et culturels tant au niveau local (Renaissance du Vieux Besançon, sociétés savantes...) que national (association «Vauban», associations de chercheurs...).

L'accompagnement scientifique du projet représente un enjeu majeur. Sa qualité et la pertinence de ses analyses contribueront pour une large part à l'aboutissement favorable de la demande d'inscription au patrimoine mondial.

En raison de son caractère scientifique et hautement spécialisé, ce type d'accompagnement est difficilement accessible sur le marché des bureaux d'études et des professionnels du conseil.

Aussi, la Ville de Besançon entend nouer un partenariat avec l'association «Atelier FMR» dont l'objet statutaire est la promotion et la mise en valeur du patrimoine historique et qui est notamment spécialisée sur le patrimoine fortifié. Cette association apportera un appui scientifique à la conception du projet notamment dans les domaines suivants :

- contribution à la démarche collective de conception du dossier de candidature
- rédaction de la partie scientifique du dossier de candidature
- aide à la constitution d'un réseau de villes fortifiées qui souhaiteront contribuer à la démarche
- appui à l'animation des rencontres du réseau des villes fortifiées.

La contribution de l'Atelier FMR au projet sera notamment assurée par un expert : Nicolas FAUCHERRE qui participera aux instances mises en place dans une fonction d'accompagnement scientifique.

Le soutien financier apporté à l'Atelier FMR sera de 16 000 € pour la durée de la convention de partenariat et versé selon le calendrier suivant :

- 3 000 € à la signature de la convention (automne 2004)
- 10 000 € après validation de la partie scientifique du dossier de candidature
- 3 000 € après validation de l'ensemble du projet.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la démarche mise en place,
- autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'association «Atelier FMR»,
- verser la subvention à l'association «Atelier FMR» selon le calendrier ci-dessus, étant précisé que le montant de la dépense sera imputée au chapitre 65.324/6574.4837.10032
- transférer 3 000 € du chapitre 011.324/6042.4837.10032 au chapitre 65.324/6574.4837.10032 pour permettre le versement de la première échéance.

«M. LE MAIRE: C'est un sujet important. Vous savez que nous avons ici à Besançon la chance d'avoir une Citadelle extraordinaire qui est l'emblème de notre ville, j'oserais même dire de notre région. On fait de la promotion locale bien sûr, nationale mais on voudrait aller plus loin. C'est ainsi qu'une idée a été lancée il y a quelque temps par Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, celle d'essayer de faire en sorte que la Citadelle de Besançon soit inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. Nous avons pris un certain nombre de contacts, j'ai organisé des réunions avec M. Nicolas FAUCHERRE qui est le spécialiste incontesté des fortifications en France, je dirais même en Europe et peut-être même au-delà dans le monde, et il est vite apparu que vouloir inscrire la Citadelle de Besançon était mission impossible car il y a en France Bordeaux qui veut inscrire ses quais, Lille qui veut inscrire un ensemble de fortifications avec d'autres villes du Nord, il y a Le Havre qui veut inscrire l'architecture de l'Architecte PERRET, il y a la Chapelle de Ronchamp et tous ceux que j'oublie, ainsi que les pays d'Europe de l'Est car il est normal qu'ils veuillent aussi qu'on inscrive leur patrimoine au patrimoine mondial de l'humanité. L'Asie, l'Inde ont également fait des demandes, donc on se rend compte que l'UNESCO en accordant une inscription en France par an ou tous les deux ans, c'est déjà beaucoup par rapport à ce qui existe. M. FAUCHERRE que j'avais rencontré avec Michel ROIGNOT et avec les représentants de l'AUDAB qui a aussi fait un gros travail sur ce sujet, nous a incités, pour avoir quelque chance de réussir à rentrer dans une logique de réseau. Il faut savoir que c'est très compliqué et un certain nombre de villes ont été inscrites, on peut le dire, pour des raisons plus d'amitié politique tant à droite qu'à gauche. Il est ainsi de notoriété publique que la Ville de Provins mais je ne veux pas entrer dans la polémique par rapport à cela car on peut citer des exemples autant à droite qu'à gauche.

Simplement, l'idée c'est de dire si on veut profiter de cette inscription qui serait en terme d'intérêt pour la Ville quelque chose d'extraordinaire, il faut entrer dans un réseau. Or il y a actuellement une opportunité, vous savez tous bien sûr que Vauban est mort en 1707 en disgrâce, et nous allons en 2007 fêter le 300<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort. Nous avons donc sollicité entre autres le Ministère de la Culture pour que Besançon soit une des têtes de pont de la célébration de la mort de Vauban et nous voudrions profiter aussi de cette année-là pour faire en sorte de faire avancer notre dossier UNESCO. Mais pour le faire avancer, d'après ce que nous ont dit M. FAUCHERRE et Alain MONTFERRAND, Président de l'Association Vauban qui connaît bien Besançon où il était en poste à la DIREN, à l'époque ça s'appelait la DRAE, il faut trouver quelque chose qui soit fédérateur. Le thème fédérateur c'est Vauban, la façon dont Vauban a inscrit ses constructions, ses fortifications dans différents types de sites. Besançon c'est une architecture de méandres, Blaye c'est une architecture d'estuaire, l'estuaire de la Gironde, Mont Dauphin c'est une architecture de montagne ou Pras de Moyos qui est un petit village de 300 habitants, Briançon c'est encore autre chose, il y a aussi Villefranche de Conflent, Saint-Martin de Ré où c'est une architecture insulaire, il y a Camaret où c'est une tour en brique que l'on connaît bien à l'entrée du port, Neuf Brisach. Michel ROIGNOT, avec la chargée de mission de l'AUDAB et Marc DANIEL, ont fait le tour de ces villes pour proposer l'inscription de ces éléments patrimoniaux forts dans ces villes dans le cadre d'un réseau. Ils y ont reçu, je crois, un accueil enthousiaste de l'ensemble des maires.

Donc nous allons lancer la constitution d'une association dont le siège sera à Besançon et dont je serai certainement le président pour booster cette dynamique. Une réunion était prévue en décembre, elle est reportée en janvier. Après, il faudra monter un dossier pour l'UNESCO, c'est quelque chose de très compliqué.

Alors je dis tout de suite que ce n'est pas du 100 % de réussite ; ce sera un véritable combat que nous ne pourrons mener jusqu'au bout et en sortir victorieux que s'il y a toute une logique, toute une dynamique qui se créent autour de ce projet. Il faudra mettre en place ce qu'on appelle des clubs UNESCO dans les écoles, dans les collèges, dans les lycées. Il faudra aussi que s'investissent l'ensemble des associations travaillant sur le patrimoine, la Renaissance du Vieux Besançon et d'autres, le Conseil des Sages, le Conseil de Développement Participatif, toutes les forces vives de cette ville et de cette agglomération et ensuite nous aurons une chance.

C'est un peu la même logique que celle des Jeux Olympiques. Vous savez que pour que «Paris 2012» ait des chances, il faut que ça soit porté par la France entière. Là ce n'est peut-être pas porté par la France entière mais il faut que ce soit porté par la Ville de Besançon et par l'ensemble des autres villes. C'est plus difficile à Pras de Moyos où ils ont un ensemble magnifique mais ne sont que 300 habitants qu'à Besançon. C'est pour cela que ces villes sont d'accord pour que nous mettions en place de l'ingénierie, disons-le, peut-être un peu plus de financement parce que comparativement le budget de ces villes-là ne supporterait pas une action de ce type. Pour cela, il faut donc déposer ce dossier, j'ai rencontré avec Paulette M. CLEMENT, le directeur de l'architecture et du patrimoine au Ministère de la Culture qui est tout à fait séduit par notre projet, la personne chargée de l'inscription des dossiers aussi. L'un et l'autre qui connaissent bien Besancon pensent qu'on a une chance sérieuse de pouvoir aller jusqu'au bout de ce projet. Mais le dossier doit être pointu et pour cela il faut que nous passions une convention avec l'atelier FMR, F ça veut dire FAUCHERRE et MR les deux autres maîtres de conférence. Ils vont faire un gros travail de recherche et il s'agit d'indemniser cette association, en fait ces chercheurs pour avoir des chances d'aboutir. Voilà ce que je voulais vous dire sur le dossier UNESCO. Je le répète, c'est un énorme dossier, sur le long terme parce que ce que nous voudrions c'est que l'UNESCO puisse l'inscrire sur sa liste indicative en 2007. On va rencontrer aussi l'ambassadeur de France à l'UNESCO, j'en ai parlé au Ministre de la Culture lorsqu'il est venu à Besançon, donc c'est toute une action de lobbying qu'il convient de faire et pour ça on doit être aidé pour la conception de ce dossier, c'est l'objet de la présente délibération.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement sur ce dossier UNESCO dont on pourrait parler longtemps. C'est Michel ROIGNOT qui suit cela avec moi-même et Paulette au niveau de l'AUDAB, notre outil, notre bras armé avec le service culturel pour pouvoir monter ce dossier compliqué parce qu'in fine c'est le Président de la République qui choisit de présenter les dossiers. Comme les villes concernées sont autant des villes de droite que de gauche, il n'y a aucune connotation politique. Nous aurons l'occasion de reparler de ce dossier mais je voulais quand même en quelques instants vous dire quel était le sens de cette démarche qui est particulièrement excitante à suivre et qui m'intéresse beaucoup».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions du Budget et n° 5, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 décembre 2004.